

INSCRIPTION
BOURSE AUX JOUETS
du samedi 5 décembre 2026

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :

Né(e) le : à : (ville + département)

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Titulaire de la pièce d'identité : N°

Délivrée le à

Souhaite réserver une table de 2,20m x 0,80m, et

Déclare sur l'honneur :

- ✓ Accepter le règlement de la bourse aux jouets
- ✓ Ne pas être commerçant
- ✓ Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article M310-2 du Code du Commerce)
- ✓ Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-89 du Code Pénal)

Fait à , le

signature

Le formulaire est à compléter et à transmettre en mairie et accompagné :

- ✓ De la photocopie lisible recto/verso de votre pièce d'identité
- ✓ De votre règlement éventuel en espèces ou par chèque à l'ordre de « location de salle des fêtes de FLM »

A remettre en Mairie – 1 rue de l'église 62490 FRESNES LES MONTAUBAN
avant le 25 novembre 2026

Règlement

La bourse aux jouets est ouverte aux exposants particuliers qui ne devront vendre que des objets d'occasion leur appartenant. L'exposant s'engage à n'exposer que du matériel conforme à l'esprit de la manifestation.

Chaque exposant devra présenter des jouets, jeux et livres d'occasion, propres et en bon état. Pour les jeux fonctionnant avec piles, il est conseillé de détenir des piles qui permettront à l'acheteur de vérifier le bon fonctionnement.

- Une table de 2,20 m x 0,80 m est mise à disposition au vendeur. Gratuit pour les habitants de la commune de Fresnes-lès-Montauban (présentation d'un justificatif de domicile) / 5 euros pour les extérieurs.
- L'installation exposants se fait à partir de 8h (ouverture au public à partir de 8h30). L'emplacement devra être libéré à 13h. Aucun autre support (portant, ...) n'est autorisé pour des raisons de sécurité.
- Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs qui les accompagnent.
- Chaque vendeur est responsable de son matériel. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de pertes, vols, casse ou autres détériorations. L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre.
- Les jouets doivent être propres, complets et en état de fonctionnement.
- Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement de l'exposant.
- L'attribution des tables se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Ce bulletin d'inscription doit être retourné à la Mairie de Fresnes-lès-Montauban, accompagné :

- ✓ de la photocopie recto/verso de la pièce d'identité
- ✓ du règlement pour les extérieurs (espèces ou chèque à l'ordre de « Location de salle des fêtes de FLM »).

L'inscription sera validée uniquement
après réception du dossier complet.